

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°15

page 1/3

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12):

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
C. PAILLER mandant a pour mandataire à G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à P. BARAUDON
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (0):

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1) Suite à la réussite au concours de technicien territorial d'un responsable d'équipe réseaux souples du service aménagement urbain, il est demandé de créer un poste de technicien, à temps complet, afin de pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade. Le poste créé précédemment sur le grade d'agent de maîtrise principal sera supprimé, après avis du comité technique.

2) Suite au départ en retraite du responsable de la brigade propreté et incivilités et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades des cadres d'emplois d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'agent de maîtrise sera supprimé, après avis du comité technique.

3) Suite à la mobilité d'un agent d'entretien des espaces verts - adjoint au responsable du secteur rive gauche et d'un agent de nettoyage des espaces publics et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de créer 2 postes de catégorie C de la filière technique sur le grade du cadre d'emplois d'adjoint technique, à temps complet. Si nécessaire, les postes créés précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe seront supprimés, après avis du comité technique.

4) Pour faire suite à la tenue de la Commission Administrative Paritaire, la collectivité souhaite promouvoir des agents à un cadre d'emplois ou à un grade d'avancement. Il est proposé de créer les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés après avis du Comité Technique.

5) Considérant qu'il revient de mettre à jour le tableau des effectifs en créant un poste de directeur territorial et d'inscrire les postes contractuels d'ingénieur territorial (chargé de mission rénovation

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°15

page 2/3

urbaine) et d'attaché territorial chargés de projets urbains et sociaux, en emplois permanents, ce qui n'avait pas été fait au moment des délibérations correspondantes. Les postes créés précédemment sur le grade d'ingénieur territorial et d'attaché territorial seront supprimés, après avis du comité technique.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 28 du conseil municipal du 20 septembre 2018 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer :

- 1) 1 poste sur le grade de technicien, à temps complet,
- 2) 1 poste sur les grades d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'agent de maîtrise principal, à temps complet,
- 3) 2 postes sur les grades d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
- 4) 1 poste sur le grade d'attaché principal, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet,
 - 2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,
 - 3 postes sur le grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet,
 - 8 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
 - 15 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe, à temps complet,
 - 3 postes sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade de brigadier chef principal, à temps complet,
 - 1 poste sur grade de rédacteur, à temps complet,
 - 2 postes d'agent de maîtrise, à temps complet.
- 1 poste de directeur
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'attaché

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°15

page 3/3

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **12 NOV 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

